

Déclaration liminaire - Syndicat CGT CAP avancements et promotions 23 et 24 mai 2012

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'Administration,
Cher(e)s Camarades,

Si nous croyons ce qui est dit dans les groupes de travail CAP, nous vivons aujourd'hui la dernière « CAP-promos » inégalitaire et inéquitable. Dès décembre, nous basculerons dans un régime de transparence, d'égalité et de justice. Nous regrettons encore que cette CAP de mai 2012 ne puisse pas bénéficier des mêmes critères que ceux qui y seront appliqués. L'embellie n'a pas lieu au printemps.

Nous rappelons une fois encore la volonté de la CGT de voir nos collègues bénéficier d'un véritable déroulement de carrière par la reconnaissance de leur ancienneté et de leur expérience. Ancienneté dans la Fonction publique bien évidemment, car l'ancienneté dans le grade fait persister les inégalités intervenues en amont de la carrière.

L'ancienneté dans la Fonction Publique, c'est LE minimum, le reste est du touillage et sans cette reconnaissance, l'appellation « gestion des carrières » appliquée à toute la population salariée de notre collectivité devient une provocation. Un grand nombre d'entre-nous ne font et ne feront jamais carrière.

Dès décembre, nous demandons l'abandon de la répartition des promotions et des avancements de grade par Directions Générales puis Directions. Les réunions d'harmonisation, véritables « foires à bestiaux » donnent lieu à des tractations entre directions préjudiciables à tous. Ce sont des périodes détestables au sein des services.

Par ailleurs, toute volonté hiérarchique constante de bloquer un agent doit faire l'objet d'un rapport justificatif. Cette mesure permettra de sortir le dossier de l'agent du lot commun. Elle devrait rapidement restreindre le nombre des « punis à vie » de notre collectivité, **véritables outsiders** de la vie professionnelle.

Enfin, nous revendiquons encore et toujours des ratios à 100%, l'épuisement des ratios existants, la garantie aux promouvables d'un avancement en fonction du ratio appliqué : un ratio à 33 %, ça donne un avancement entre 1 et trois ans pour tous les agents concernés.

Nous savons que le mérite restera le maître-mot de la reconnaissance professionnelle surtout en matière de promotions. Il est évident que ce critère idéologique ne sera jamais l'objet d'une réflexion politique et sociale dans notre collectivité.

Dans notre collectivité, le problème n'est pas sociologique, il est surtout relationnel ...ont été reconnus comme «méritants» des collègues qui se trouvaient surtout au bon endroit au bon moment avec un bon profil.

D'autres ont le mérite «spectaculaire» et mènent leur carrière comme des sportifs avec coach et système de communication intégré. Disons le clairement, dans notre collectivité, le mérite est trop souvent synonyme de favoritisme.

Pour la Cgt, le mérite c'est le travail réel. Tous nos collègues sont méritants, l'ont été ou le seront, seuls ceux qui ont vu grimper sur les épaules des autres, des méritants-maison, ont parfois jeté l'éponge, dégoûtés. Le seul critère équitable est donc l'ancienneté, trop égalitaire pour vous, qui ne fait intervenir aucune donnée subjective.

En décembre 2012, ne nous obligez pas chanter : « *Nous entrerons dans la carrière quand les « pistonnés » n'y seront plus* ». Nous sommes déjà assez fâchés de n'avoir pas été entendus sur le report de cette CAP.